

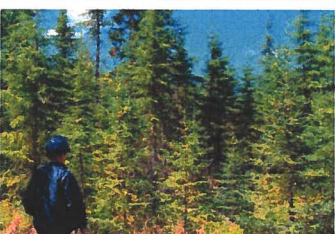
Le 1er Octobre 2021

La présente politique couvre toutes les opérations forestières de Produits forestiers Résolu en Ontario et reflète la vision de l'entreprise en matière d'aménagement forestier durable.

Produits forestiers Résolu s'engage à gérer ses forêts de manière à assurer la viabilité de l'entreprise à long terme et à créer de la valeur pour ses actionnaires, tout en tenant compte des questions environnementales dans sa planification et ses pratiques. Pour respecter cet engagement, Résolu applique les principes d'aménagement forestier durable (AFD) dans ses opérations, y compris tous les principes d'aménagement forestier et d'approvisionnement en fibres de la Sustainable Forestry Initiative® (SFI®), grâce à la mise en place d'une culture d'amélioration continue et au maintien d'un équilibre entre les valeurs environnementales, économiques, sociales et culturelles.

POUR CE FAIRE, NOUS NOUS ENGAGEONS À:

- ◆ mettre tout en œuvre pour respecter les exigences ou pour aller au-delà des exigences de toute loi ou réglementation environnementale et sociale applicable et d'autres exigences auxquelles Produits forestiers Résolu a souscrit, notamment la prévention de la pollution;
- ◆ appliquer notre politique de ne pas acheter du bois provenant de sources illégales;
- ◆ Élaborer des plans d'aménagement forestier durable, en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans la province de l'Ontario, qui tiennent compte à la fois des valeurs ligneuses et non ligneuses et qui protègent la biodiversité en s'appuyant sur des principes scientifiques solides;
- ◆ encourager la participation active des membres des communautés autochtones afin de développer des relations de travail positives;
- ◆ encourager la participation active des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier;
- ◆ rechercher les services d'entrepreneurs locaux et d'entrepreneurs qui emploient des travailleurs locaux;
- ◆ encourager les travailleurs forestiers venant de l'extérieur à habiter, dans la mesure du possible, dans les communautés locales pendant la durée de leur travail en forêt;
- ◆ encourager l'achat de biens et services locaux;
- ◆ exiger que les employés de Résolu et les entrepreneurs qui travaillent dans nos opérations forestières ou qui produisent de la fibre de bois pour nos usines aient suivi une formation appropriée;
- ◆ soutenir les travaux de recherche et de développement qui font progresser les connaissances en matière de science forestière, de pratiques d'aménagement, de changements climatiques et d'aménagement forestier durable;
- ◆ mettre tout en œuvre pour incorporer les meilleures pratiques d'aménagement forestier à toutes les étapes des activités d'aménagement forestier, notamment:
 - ◆ reboisement sans délai
 - ◆ protection des sites spéciaux
 - ◆ protection des habitats fauniques
 - ◆ usage efficace des ressources forestières
 - ◆ maintien de la productivité de la forêt et des sols
 - ◆ protection de la qualité de l'eau, des cours d'eau et des zones riveraines
 - ◆ gestion de l'aspect visuel
 - ◆ aspects récréatifs
- ◆ surveiller, mesurer et évaluer périodiquement notre performance à l'aide d'audits indépendants et de revues de direction accessibles au public afin de continuellement améliorer nos opérations;
- ◆ encourager l'usage des meilleures pratiques d'aménagement forestier auprès de nos fournisseurs externes de fibres, y compris les propriétaires de lots boisés privés.




Peter Kibzey
Ontario Woodlands General Manager